

PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 16 septembre 2022
Présents : 9	L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 9	Sont présents: René DELATTRE, Emmanuel HAMON, Benoit BLANQUET, Bruno DECOSTER, Nancy DAMEZ, Christian DUCROCQ, Tatiana EVIN, Monique FERU, Delphine DUTAS
	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Jérôme CARON, Laurence CHAMPY, Floriane GROSSEMY, Thomas BAUWIN, Stéphane GRYGUS
	Secrétaire de séance: Bruno DECOSTER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2022

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite revenir sur la randonnée qui a eu lieu le 4 septembre. La Miraumontoise 2022 a été un grand succès, il y a eu 753 participants et qui dit succès dit gros besoin en bras. Les bénévoles sont précieux, il faut donc respecter tout le monde. Une manifestation comme celle-ci engendre du travail avant, pendant et après. La commune a participé à sa façon en mettant du matériel à disposition, ainsi que les agents communaux.

Monsieur Hamon en profite pour rappeler que la manifestation du 14 juillet était une manifestation communale et que certains conseillers n'ont pas joué le jeu pour mettre la main à la pâte.

Préparation de la fête communale

Monsieur le Maire indique que la fête s'annonce mal en ce qui concerne les manèges. En effet la société Energies du Santerre qui est le fournisseur d'électricité de la commune depuis 2 ans, a indiqué qu'elle ne se chargeait plus de la mise en service de branchements forains, car cela leur coûte trop cher. Pour la randonnée la Commission communale sports et loisirs a d'ailleurs été contrainte au dernier moment de louer des groupes électrogènes. De plus les auto-tamponneuses viennent d'annoncer qu'elles ne viendraient pas cette année.

Une soirée dansante est prévue pour le samedi soir avec un camion pizza mais il faut également penser au dimanche après-midi. Monsieur le Maire propose cette année d'offrir le croque-monsieur ou le morceau de tarte aux personnes qui se déplaceront le dimanche. Après réflexion, le Conseil municipal propose d'offrir le croque-monsieur de 18h à 20h et le morceau de tarte de 19h30 à 20h30.

Bibliothèque de Miraumont - Informations concernant l'accompagnement de la bibliothèque départementale de la Somme

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu des services de la BDS, suite à la réunion qu'il a eue avec Madame Caron-Decroix Virginie, Madame Dumont-Fellows Sabrina et Madame Marion Sueur, bibliothécaire.

Les services de la BDS proposent un accompagnement pour le renouvellement du mobilier, le déherbage des collections, le choix de nouveaux documents, la formation des bénévoles, proposer une collaboration avec l'école...

Pour cela ils demandent une délibération qui acte la rétrocession du bâtiment à la commune et qui autorise la BDS à procéder au déherbage des collections. Ils demandent également le démontage de la mezzanine, qui selon eux, pourrait provoquer des accidents.

Le conseil municipal décide de surseoir à cette proposition, étant donné le caractère trop injonctif des conventions proposées, par exemple en ce qui concerne la mezzanine. Les membres de l'assemblée délibérante vont étudier et proposer dans la semaine des idées de modifications et/ou d'assouplissement des conditions d'utilisation de la bibliothèque, notamment par l'école. Monsieur le Maire transmettra ces observations aux services de la BDS en vue d'un autre rendez-vous qui permettra d'en discuter avec les conseillers municipaux disponibles.

En attendant, un appel aux bénévoles sera lancé car rien ne pourra se faire sans eux. Pour le moment, une seule personne s'est présentée spontanément pour proposer son aide.

Lettre de Monsieur Jean-Paul Sohier

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Paul SOIHIER concernant le fossé créé par la Commune le long de sa propriété cadastrée section AC n° 190. Il s'interroge sur le respect des prescriptions légales et réglementaires, notamment en terme de distance. Il tient à savoir si ce fossé dépend du domaine privé de la Commune ou du domaine public et si ces travaux sont de la compétence de la Commune ou de la Communauté de Communes.

En fonction des réponses apportées, Monsieur Jean-Paul SOIHIER jugera de la suite à donner, n'excluant pas de procéder à une vérification des limites de propriété, ce qui peut supposer un bornage.

Monsieur le Maire tient à affirmer qu'il ne s'agit pas d'un fossé créé mais existant. En effet, Monsieur Jean-Paul SOIHIER a demandé l'intervention des services municipaux pour curer ce fossé pour éviter l'écoulement des eaux dans sa propriété, ce qui a été fait. Les eaux de ruissellement provenant de la rue du Cheminet s'écoulent donc maintenant dans le fossé curé, qui fait partie du domaine privé de la Commune. La Communauté de Communes n'est donc pas compétente pour intervenir en ce lieu.

Monsieur Jean-Paul SOIHIER est libre de vérifier les limites de sa propriété, sachant que le résultat de cette vérification permettra aux deux parties d'en tirer les conséquences.

Un courrier sera adressé à l'intéressé reprenant les arguments développés ci-dessus.

1/16.09.2022 : Embellissement des postes de transformation

Monsieur le Maire expose que Territoire d'Energie Somme a signé des conventions avec Enedis et la SICAE de la Somme et du Cambrasis pour l'amélioration esthétique des transformateurs par la réalisation d'une fresque.

Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire. La commune peut être amenée à financer le surcoût si le devis dépasse les plafonds habituellement pratiqués en fonction de la taille du poste et du nombre de faces à traiter.

Il resterait à la charge de la commune :

-le nettoyage du poste

-la TVA si le choix se porte sur un artiste assujetti à la TVA.

Un poste par an et par commune peut être réalisé, la priorité étant donnée aux communes n'ayant pas encore réalisé d'embellissement et dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle de la FDE80.

Le Conseil municipal, après délibération, est unanimement favorable à ce projet. Le poste retenu pour une première réalisation est celui situé rue des Sources, en raison de sa visibilité.

2/16.09.2022 : Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Maire présente deux demandes d'admission en non valeur de créances éteintes, reçues des services de gestion comptable d'Albert, consistant à mandater au compte 6542 :

-la somme de 138.13€ correspondant à l'effacement des dettes de M. LEJAY Gilbert à la suite de la notification d'ordonnance de son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire;
-la somme de 216.43€ correspondant à l'effacement des dettes de M. FOUACHE Romain à la suite de la notification d'ordonnance de son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.
Le Conseil municipal, après délibération, acte ces admissions en non valeur et autorise le Maire à mandater les sommes de 138.13€ et 216.43€ à l'article 6542.

3/16.09.2022 : Autorisation d'encaisser un chèque

Monsieur le Maire présente le chèque des assurances AMP, remboursant la somme de 646.91€ suite à la modification de la police 20-162301.4/00.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à déposer ce chèque aux services de la trésorerie d'Albert, qui l'imputeront sur le compte de la commune.

4/16.09.2022 : Révision des loyers des logements du 19 rue Trévequenne

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements du 19, rue Trévequenne doivent être révisés chaque année en octobre, l'indice de référence des loyers indiquant un taux de +3,60% pour le second trimestre 2022, il propose aux membres du Conseil municipal de suivre l'IRL. Le Conseil municipal, après délibération, accepte.

A compter du 1er octobre 2022, les loyers appliqués seront les suivants:

- Logement A: 346,73 €
- Logement B: 435,76 €
- Logement C: 279,43 €
- Logement D: 278,56 €
- Logement E: 196,45 €

5/16.09.2022 : Régulation de la circulation sur certaines voies communales

Monsieur le Maire indique que les rue Catherine de Paris et rue de la Fontaine ont été refaites entièrement ces dernières années et que les travaux de voirie coûtent très cher. Aussi, il trouve regrettable que certains véhicules au tonnage conséquent, empruntent ces rues afin d'éviter le centre du village et ses ralentisseurs, abîmant ainsi les dites rues.

Le Conseil municipal est donc amené à réfléchir sur la façon de protéger la voirie communale. L'assemblée décide de mettre en impasse la rue Catherine de Paris, en laissant l'accès à la ferme pour la collecte du lait.

Concernant la rue la Fontaine et la rue de l'Hôtel de ville, la réflexion se porte sur des aménagements de la voirie avec création d'obstacles et rétrécissements, en faisant attention de ne pas gêner le passage des bus scolaires.

6/16.09.2022 : Extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le Maire indique que le prix de l'électricité a augmenté et qu'il faut réfléchir à un moyen de faire quelques économies. Il propose, comme le font déjà de nombreuses communes, d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de faire un essai de la mi-octobre jusqu'à la fin mars, en coupant l'éclairage de minuit à 5h00 du matin, pour constater les économies réalisées.

Communications diverses

*Monsieur le Maire indique qu'il a relancé un locataires concernant l'échéancier de remboursement des dettes qui n'était pas respecté. La personne s'est présentée en mairie et a mis la situation à jour.

Un autre locataire devant de l'argent est suivi par une assistante sociale, qui va l'aider dans ses démarches pour solutionner le problème.

*Le projet agrivoltaïque est en cours. Une réunion avec les exploitants agricoles a eu lieu, puis ce sera avec des représentants de la chambre d'agriculture. La société EDF ENR s'est manifestée également, intéressée par le projet.

*Le projet éolien avance bien, il y aura comme prévu 2 éoliennes sur les terres du CCAS.

*Le projet de lotissement rue de la cavée avance bien également, reste à "passer l'étape" de l'avis de la Com de com. Une réunion est prévue avec les services de l'Urbanisme de la Com. de Com. le 21 septembre 2022.

*Afin de terminer l'aménagement de la grande salle d'archive, un devis a été sollicité pour le revêtement de sol, pour un montant d'environ 5000€, l'assemblée acquiesce.

*Monsieur le Maire indique vouloir faire l'achat de bancs en béton spirale pour mettre sur la place, au prix intéressant de déstockage de 830€ht, l'assemblée est d'accord.

Le Maire:

R. Delattre

